

Conseil de Quartier Guinguette Semeuse

Du Mercredi 22 mars 2017

Compte-rendu

Présents : Claude Pruvot, Robert Brunet, Fabien Delecroix, Gérard Franchomme, Yves Guelton, Pascal Himpens, Nicolas Pecqueur, Martine Picavet, David Planquart, Roselyne Sammarcelli, François Poulain, Viviane Lejosne

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du conseil du 25 janvier
- Présentation du projet d'équipement culturel « Le Chapiteau » au centre Engrand : Invités Messieurs Frédéric Marchand, Maire d'Hellemmes et Jean-Luc Liétart, Adjoint au Maire – Délégué à la Vie Collective, l'Animation et le Sport
- Présentation de « Hellemmes Zéro Déchet » : Invitée Isabelle Dulin
- Point d'information programme immobilier Nexity/Site ex Compagnons des Saisons
- Communications diverses

Claude Pruvot remercie Messieurs Frédéric Marchand et Jean-Luc Liétard d'avoir répondu à son invitation afin de présenter dans sa réalité le nouvel équipement culturel prévu Parc Engrand, et ce afin que les conseillers soient en capacité de répondre aux questionnements des habitants et à nombre de rumeurs qui se propagent ces dernières semaines à ce sujet.

- Présentation du projet d'équipement culturel « Le Chapiteau » au centre Engrand en présence de Frédéric Marchand, Maire d'Hellemmes, et Jean-Luc Liétart, Adjoint au Maire en charge de la Vie Collective, de l'Animation et du Sport

Intervention de Frédéric Marchand :

Il existe des équipements culturels à Hellemmes tels que le Kursaal ou la salle Duquesnoy. Ces équipements ne sont pas assez grands en termes de places ou non adaptés à certaines manifestations.

Un prestataire, la société Divan Production, était à la recherche d'un espace pour installer une salle de spectacle, afin d'y produire des manifestations culturelles et s'est montrée fort intéressée par le Parc Engrand.

Sur un espace situé entre le "château" et la salle Duquesnoy, peu utilisé, sans arbre, éloigné d'habitations, les possibilités d'installation étaient réunies en ne gênant pas les autres activités du Parc. L'installation de cette salle de spectacle, qui n'est pas une construction en "dur" mais un chapiteau genre chapiteau des cirques modernes ne coûtera rien à la commune et sera sous une convention de 24 mois et comprendra une redevance relative à l'occupation de l'espace et une mise à disposition gratuite de la mairie pour une dizaine de dates par an. Ce lieu sera mieux adapté pour les grands événements futurs de la commune qui bien entendu reste propriétaire de l'espace occupé. Il n'y aura pas de travaux "gros œuvre", l'encrage du chapiteau étant par installation sur plots. Seule sera effectuée une tranchée pour permettre une arrivée d'eau.

Ce projet permettra aussi d'ouvrir plus largement le Parc Gustave Engrand, avec une réflexion sur les aménagements à réaliser.

A noter également que pour les associations présentes rien ne changera et qu'elles continueront de bénéficier de cet espace.

L'intégrité et le fonctionnement du Centre Engrand n'est pas remise en cause par l'installation de cette salle et les futures programmations articulées autour de musiques, de spectacles, de conventions ou encore d'expositions...

En termes de publics, la jauge maximale sera de 900 personnes debout, 600 en formule assis ou 450 en formule repas. Une personne sera en permanence sur le site, qui sera sécurisé, et toutes les précautions seront prises afin d'éviter toute nuisance, et que le parc ne soit pas abîmé par les personnes qui se rendront au chapiteau. Tout sera très réglementé et la Mairie veillera à ce que tout se passe bien.

L'équipe municipale réfléchit sur le nouveau lieu où sera tiré le feu d'artifice du 14 juillet et il est probable que dorénavant les festivités seront étalées sur les 13 et 14 juillet.

Fabien Delecroix, en lien avec un collectif d'habitants, revient sur les réaménagements promis en 2014, et demande si cela est encore d'actualité.

Monsieur le Maire répond que les prochains aménagements sont en adéquations avec le chapiteau, qui pourra être la première pierre d'une série d'activités qui pourront être mises en œuvre. Le problème, selon Frédéric Marchand, est que le parc a été sanctuarisé et que les habitants n'y entrent pas. Le chapiteau permettra d'ouvrir le parc sur le quartier et sur toute la commune. La Mairie ne demande pas mieux que les gens utilisent ce parc et l'arrivée du chapiteau est une opportunité. Monsieur Marchand précise également que, contrairement aux rumeurs, Hellemmes est une ville possédant de nombreux espaces verts.

Madame Picavet pose une question au niveau du parking et demande s'il n'existe pas le risque que Cora fasse marche arrière concernant son parking. Frédéric Marchand répond que les échanges se poursuivent entre Cora et Divan production à ce sujet et ce afin d'arriver à un accord pérenne.

Le Maire rassure les uns et les autres, et dit que le côté écologique a été mis en avant mais seulement dans le but d'être utilisé de manière polémique.

La convention avec la LPO ne sera pas non plus remise en cause par l'installation du chapiteau, Claude Pruvot, Président du Conseil de Quartier, confirme en ce sens.

L'objectif pour la commune et Divan Production est que le chapiteau soit disponible au mois d'octobre 2017.

Le Président au nom du Conseil de Quartier remercie Frédéric Marchand et Jean-Luc Liétart, pour cette présentation du projet « Chapitô » et les réponses apportées aux questions des conseillers.

Le Conseil demande dans le même temps s'il est possible de visiter l'ancien site Nydel. Frédéric Marchand contactera Monsieur Marc Delesalle à ce sujet.

•Point d'information sur le programme immobilier Nexity/Site ex Compagnons des Saisons

Le Maire parle des Compagnons des Saisons. A l'heure actuelle, les ventes se passent bien. Madame Picavet explique que les experts sont passés. Les travaux de démolitions débuteront en avril 2017 et les constructions commenceront en mai/juin 2017 pour une livraison qui commencerait dès la fin de l'année 2018.

Les nouvelles constructions comprennent toutes les trois tiers, avec l'accession sociale à la propriété, le locatif social et la vente privée. Sur le logement social,

tout le travail se fait entre la Mairie, et surtout l'adjointe en charge de ce sujet, Mélissa Menet, et le promoteur et les bailleurs sociaux. Madame Picavet parle également du comité de suivi ou le comité d'usager, qui sera mis en place pour suivre le programme en cours.

Monsieur le Maire précise également que, dans le cadre d'un projet immobilier, rue Roger Salengro, au niveau de l'ancien site du rectorat, il y aura un béguinage social. Ce sera un béguinage vertical avec un opérateur. Il y aura aussi du logement social surtout en direction des personnes âgées.

•Présentation de « Hellemmes Zéro Déchet » par Isabelle Dulin

Claude Pruvot donne la parole à Isabelle Dulin pour la présentation du dispositif "Hellemmes Zéro Déchet", en la remerciant d'avoir répondu à son invitation,

L'association a été créée il y a deux semaines, en mars 2017, et compte 6 membres (Isabelle Dulin, Claire Maillet, Julie Mello Rolla, Barbara Crozes, Geneviève Cresson et Aude Bartholomeus), sachant que l'idée leur est venue il y a un an. Le but était de lancer une dynamique telle que cela se faisait sur la ville de Roubaix. Ainsi, une réunion a eu lieu l'an dernier avec une trentaine d'habitants avec pour objectif de sensibiliser les hellemmois à la problématique des déchets, de partager des expériences. Isabelle Dulin explique également que sur un sujet comme celui-ci, les personnes n'avancent pas seules, mais à plusieurs et ainsi il y a des résultats plus significatifs.

L'association est créée pour mettre en place de multiples animations sur la commune. L'objectif est de limiter les déchets dans la vie de tous les jours.

Madame Dulin fait une présentation de son association et de ses activités en posant des questions aux conseillers pour commencer. Elle explique notamment que la quantité de déchets par personne et par jour est de 1 kilogramme en France, soit environ 390 kilogrammes par an, ce qui est deux fois plus qu'il y a 40 ans. La Métropole Européenne de Lille est à 350 kilogrammes par année et par habitant. Et sur la totalité des déchets, 1/3 est recyclé, 1/3 est incinéré et 1/3 est enfoui sous terre.

Isabelle Dulin indique, pour exemple, que quatre milliards de gobelets jetables sont utilisés chaque année en France soit 120 gobelets utilisés chaque seconde. Le zéro déchet, ce n'est pas faire du zéro déchet à 100%, mais plutôt apprendre des petits gestes dans sa vie de tous les jours qui limitent la production de déchets.

La démarche zéro déchet, c'est mettre en pratique les cinq règles du zéro déchet :

Refuser ce dont nous n'avons pas besoin,

Réduire ce dont nous avons besoin,

Réutiliser ce que nous consommons,

Recycler ce que nous pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser

et enfin composter ses bio-déchets.

Cela s'inscrit dans la prévention des déchets, la consommation responsable et le traitement des déchets. Cependant, cela n'a pas d'ordre et il y a des choses qu'il est possible de faire pour certaines personnes mais pas pour d'autres.

Les motivations sont environnementales (limite dans l'utilisation des matières premières, meilleure gestion des ressources naturelles, réduction de la pollution...), économiques (diminution des coûts de collecte, développement du marché de seconde main et de la réparation, diminution des dépenses du foyer...).

La Métropole Européenne de Lille mène depuis plusieurs années une politique zéro déchet, car c'est une compétence métropolitaine. Un programme local de prévention des déchets a été voté en décembre 2016, avec comme but de réduire de 10% les déchets ménagers d'ici à 2021 et a mis pour cela en place 31 fiches actions (exemple : sensibilisation à la pratique du compostage, lombrics-composteurs dans les écoles volontaires, adoption de poules par les habitants en ayant la possibilité, ateliers d'échanges de pratiques avec les communes volontaires, compostage collectif en pieds d'immeuble et dans les jardins partagés...). D'autres actions sont mises en œuvre par la MEL, avec des STOP PUB mis à disposition des habitants, la promotion des Repair Cafés, la création d'animations pédagogiques et le développement de « foyers témoins ».

Pour plus d'informations, les habitants peuvent se reporter sur la page Facebook (Hellemmes Zéro Déchet) de l'association, ou se rendre sur les différentes actions et activités qui seront mises en œuvre dans les prochaines semaines sur la commune.

Prochaines animations :

- Mercredi 12 avril à 17h : Gouter Zéro Déchet (Salle Bocquet)
- Samedi 6 mai à 14h et Samedi 3 juin à 14h (Salle Bocquet) avec des

thèmes à définir.

Des sujets différents et variés peuvent être proposés tels que des ateliers « Faire ses courses zéro déchet au marché d'Hellemmes », « la salle de bain ZD », « le gaspillage alimentaire », « la cosmétique ZD », « les apéros ZD », « les pique-nique ZD », des « lotos ZD » et des animations locales ponctuelles tout au long de l'année.

Contact : hellemmeszerodechet@gmail.com

Le Conseil remercie Isabelle Dulin pour cette présentation et l'intérêt de la démarche.

• **Approbation du précédent compte-rendu du Conseil de Quartier**

Le compte-rendu du précédent Conseil de Quartier du 25 janvier est validé.

• **Proposition de Monsieur BRUNET**

Peut-on envisager la pose de potelets sur le trottoir rue A. France/Square Delory, afin d'en finir avec le stationnement sauvage sur cet espace ?

• **Communications diverses**

Monsieur Pruvot communique qu'il y aura une légère modification du règlement des conseils de quartier relativement à leur composition, qui permettra un appel à volontaires dans les conseils qui n'ont pas assez de conseillers dans le collège « habitants ».

Autre information : les demandes de carte d'identité se font par internet depuis le 14 mars avec une préinscription, puis un dépôt en mairie avec les documents nécessaires. Pour celles et ceux qui n'ont pas internet, le dossier papier sera toujours disponible en mairie.

Actuellement est en cours la mise aux normes des passages piétons de la commune avec l'installation de bornes pododactyles.

Prochaine réunion du Conseil de quartier le mercredi 17 mai à 18h00.

20h30 : Le président lève la séance.

Pour le Conseil Guinguette/Semeuse

**Le Président
Claude PRUVOT**